



Plan d'action relatif à la sauvegarde

Rapport de
progrès



Sommaire

Sommaire.....	2
Avant-propos	3
Remarque sur le décompte des 6objectifs pour les ICP	6
Progrès par rapport au plan.....	7
A. Soutien global, justice et gestion des incidents	7
B. Participation des enfants et des jeunes au façonnage des mesures de sauvegarde et soutien pour les aider à mieux comprendre leurs droits	12
C. Conditions de travail, rôle, bien-être, apprentissage et perfectionnement des professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes	15
D. Les personnes, les cultures et les pratiques de ressources humaines face à la sauvegarde.....	19
E. La supervision, le leadership, la gouvernance et la reddition de comptes face à la sauvegarde.....	30
F. Investissement dans la meilleure qualité des programmes de toute la fédération	36



Avant-propos

En 2021, SOS Villages d'Enfants a mis en place un Plan d'action relatif à la sauvegarde sur quatre ans pour donner suite aux rapports mandatés par l'organisation afin de mieux comprendre ses échecs passés en matière de sauvegarde et d'identifier des mesures d'amélioration de ses pratiques de sauvegarde. Au moment de la parution du présent rapport de progrès, nous avons appliqué la moitié du plan. C'est donc l'occasion pour nous de faire le point sur notre situation actuelle, non seulement vis-à-vis du plan lui-même, mais aussi vis-à-vis de la sauvegarde au sein de SOS Villages d'Enfants de manière générale. Nous avons fait de réels progrès dans ce défi de taille, celui de transformer une organisation fédérale présente dans plus de 130 pays.

Nous avons pu constater des changements significatifs dans nos systèmes et procédures suite à la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la sauvegarde et d'initiatives transformatrices, comme notre projet de médiateur international. Depuis notre dernier rapport, qui date d'avril 2022, nous avons progressé dans la mise en œuvre des 24 actions de notre Plan d'action relatif à la sauvegarde. Près de 70 % des 35 indicateurs du plan sont atteints ou dans les délais. Toutefois, nous devons tenir compte de la réalité des ressources et du temps nécessaires pour mettre en œuvre ces actions dans toute la fédération. Ayant tiré les enseignements qui s'imposent, nous avons conclu qu'il était nécessaire d'actualiser le Plan d'action relatif à la sauvegarde pour la suite.

Le principal changement que j'ai constaté porte sur l'**accroissement notable de la sensibilisation** à tous les niveaux de l'organisation. Chacun reconnaît que la sauvegarde, en créant un environnement sûr pour toutes les personnes avec qui nous entrons en contact, est capitale pour l'accomplissement de notre mission. Nous avons eu des discussions difficiles et nous avons dû prendre des décisions cruciales pour notre transformation.

Nous attendons avec impatience le rapport final de la Commission spéciale indépendante, qui devrait être rendu public le mois prochain. La création de la Commission spéciale indépendante, un organe constitué d'experts indépendants de haut niveau, en 2021, était une étape clé dans l'enquête sur les échecs passés de notre organisation et la définition de la marche à suivre pour l'avenir. Le rapport intermédiaire de la Commission spéciale indépendante contenait de précieuses suggestions d'amélioration et le rapport définitif influencera l'actualisation et la révision du Plan d'action relatif à la sauvegarde.

Notre objectif est double : d'une part, nous montrer à l'écoute et apporter un soutien à quiconque a souffert par le passé, et d'autre part, prévenir toute souffrance à l'avenir.

Répondre aux personnes qui s'expriment : écoute et soutien

Nous avons encouragé, et continuons d'encourager, toute personne ayant connaissance de mauvais traitements ou autres comportements répréhensibles à en parler, et nous témoignons toute notre gratitude aux personnes qui se sont exprimées ou qui envisagent actuellement de le faire. La preuve la plus parlante de ce changement d'état d'esprit est le nombre de personnes qui ont senti qu'elles pouvaient s'exprimer sur ce sujet. Le fait d'apporter du soutien à ces victimes/rescapés nous a permis d'obtenir de précieux enseignements et informations qui impactent directement le travail de prévention mené dans toute la fédération.

Une chose ressort tout particulièrement des échanges que j'ai pu avoir avec des victimes/rescapés. Un jeune homme racontait avoir perdu toute confiance en lui suite au traumatisme prolongé des mauvais traitements



qu'il a subis en prise en charge. Son principal objectif était de devenir autonome et de reprendre le contrôle de sa vie. Il m'a raconté que le fait d'avoir été enfin entendu et que les mauvais traitements subis soient enfin reconnus par des personnes et par l'organisation, l'a aidé dans son processus de guérison. Je suis incroyablement honorée qu'il se soit senti suffisamment en sécurité pour me raconter son expérience. Heureusement, depuis qu'il s'est exprimé et qu'il a reçu du soutien pour terminer ses études et trouver du travail, il est en passe de regagner confiance en soi et indépendance.

La gestion des cas passés de maltraitance est une question extrêmement sensible et intime. Ces deux dernières années, notre priorité absolue a été de répondre aux allégations et d'apporter un soutien personnalisé de la manière la plus professionnelle possible. Dans l'écrasante majorité des cas, notre réponse a été appropriée, mais nous reconnaissons que certaines personnes ont dû attendre beaucoup trop longtemps pour recevoir le soutien dont elles avaient besoin. Nous nous engageons à réduire notre délai de réponse et notre réaction en **modifiant en profondeur nos systèmes et nos procédures**, ce qui sera fait en grande partie d'ici la mi-2023.

Création d'un environnement sûr

Depuis notre dernier rapport de progrès, plusieurs cadres politiques et procédures majeurs portant sur la réglementation des comportements, la gestion des risques et le traitement des incidents, ont été finalisés ou sont en cours de finalisation. Par exemple :

- Des réglementations relatives à la gestion des incidents et aux enquêtes ont été créées et sont en cours de mise en œuvre dans toute la fédération, qui compte plus de 130 pays et territoires.
- Le déploiement de la réglementation pour la lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel avance bien et se poursuivra dans environ 40 associations nationales cette année.
- Le Code de conduite et la *Politique de sauvegarde des enfants et des jeunes* ont été actualisés et seront mis en œuvre après approbation définitive, ce qui devrait se produire mi-2023.
- Un cadre de compétences ancrées dans des valeurs a été approuvé en 2022 et est en cours de déploiement.

Ces cadres auront un impact considérable sur notre capacité à créer des environnements sûrs pour toutes les personnes participant à nos programmes et pour notre personnel. Ces politiques et procédures nous permettront de standardiser nos processus et de nous conformer aux standards internationaux. Par exemple, nos réglementations relatives à la gestion des incidents et aux enquêtes fourniront des processus et procédures transparents de signalement et de réaction pour toutes les questions de sauvegarde de l'enfant, de sauvegarde de l'adulte et de protection des ressources. Elles définiront les étapes à suivre pour gérer les incidents, de la réception d'une plainte à la clôture du dossier, et détailleront la méthodologie à appliquer lors des enquêtes. Plus important encore, ces réglementations améliorent la protection des victimes/rescapés et des personnes faisant l'objet de plaintes.

Nous avons également obtenu des informations précieuses sur notre Plan d'action relatif à la sauvegarde par le biais de notre **projet de médiation**. Si la mise en œuvre en a été moins rapide que prévu, ce projet a eu des bénéfices inattendus. Il est novateur en ce qu'il prévoit la pleine participation des enfants et des jeunes dans la création d'un système indépendant qui représente leurs intérêts. Les premières associations ayant testé cette nouvelle approche constatent une augmentation de la participation globale des enfants et des jeunes au sein des programmes, ce qui contribue à des rapports de force plus équilibrés. Nous estimons que cela améliore la qualité des programmes, ce à quoi nous aspirons.

En outre, nous continuons de renforcer notre travail de prévention. Pour cela, nous formons par exemple les professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes à reconnaître les comportements néfastes,



les prévenir et y réagir. De plus, nous menons à bien un programme baptisé « Comportements protecteurs », qui apprend aux enfants à identifier les mauvais traitements et à demander de l'aide lorsqu'ils se sentent en danger.

La marche à suivre : une transformation structurelle

Nous continuons de progresser dans les principaux domaines couverts par le Plan d'action relatif à la sauvegarde. Cependant, nous devons aussi tenir compte de la réalité des ressources et du temps nécessaires pour mettre en œuvre ces changements fondamentaux dans toute la fédération. La pandémie de Covid-19 et l'inflation ont accru la pression sur nos budgets et nos délais. En outre, nous avons constaté que nous devons actualiser le Plan d'action relatif à la sauvegarde pour réaliser les transformations qui s'imposent.

Notre structure fédérale de 121 associations membres nationales complique la mise en œuvre de nos objectifs de sauvegarde. Il reste parfois difficile d'assurer la conformité. Nous devons identifier une meilleure façon de trouver un juste milieu entre la nécessité d'indépendance des associations membres et la conformité aux obligations internationales en matière de sauvegarde. Nous comptons traiter cette question lors de la réunion de notre premier organe de gouvernance, en juillet de cette année : l'Assemblée générale révisera les Statuts de SOS Villages d'Enfants International et le règlement intérieur associé.

Une **unité pluridisciplinaire en charge de la sauvegarde** est actuellement mise sur pied par le Secrétariat général pour gérer la mise en œuvre du Plan d'action relatif à la sauvegarde et assurer le suivi et la supervision continus des activités de sauvegarde de l'ensemble de la fédération. Elle sera en place d'ici la fin 2023. L'unité sera dirigée par un directeur international qui rendra directement compte à la directrice générale. Un directeur par intérim a été nommé et le recrutement définitif est en passe d'être terminé. L'unité assurera le suivi et la promotion de la conformité au moyen de politiques et de réglementations de la sauvegarde obligatoires à l'échelle de la fédération.

Les résultats de ce rapport de progrès, de même que les recommandations publiées par la Commission spéciale indépendante le mois prochain, serviront à actualiser le Plan d'action relatif à la sauvegarde. Cette actualisation portera notamment sur le calendrier et les indicateurs clés de performance.

Pour que nous puissions continuer d'accomplir notre mission, il est fondamental que nous apprenions à corriger les échecs passés de notre organisation en matière de sauvegarde : notre raison d'être, c'est de veiller à ce que tous les enfants et les jeunes grandissent dans un environnement familial sûr et sécuritaire, épaulés par une personne en qui ils peuvent avoir confiance pour révéler leur force intérieure.

Je remercie tout le monde, en particulier notre personnel, nos donateurs, nos partenaires et la Commission spéciale indépendante, qui œuvrent sans relâche pour transformer notre organisation. Nous maintenons notre volonté de créer un environnement sûr pour toutes les personnes qui interagissent avec nous.

Ingrid Maria Johansen
Directrice générale
SOS Villages d'Enfants International



Remarque sur le décompte des objectifs pour les ICP

SOS Villages d'Enfants compte 137 entités intervenant à l'échelle nationale, dont 121 membres formels et 16 entités juridiquement dépendantes gérées par SOS Villages d'Enfants International. Le décompte des objectifs est fixé à 137 entités (appelées associations nationales dans le rapport) pour la plupart des indicateurs clés de performance (ICP) présentés dans ce rapport ; toutefois, dans certains cas, ce nombre fluctue en fonction du champ d'application des différentes actions. Lorsque le champ d'application de certaines actions est réduit, la raison en est donnée dans la partie « Informations complémentaires ».



Progrès par rapport au plan

A. Soutien global, justice et gestion des incidents

Action 1 (prioritaire) :

Soutien immédiat aux enfants et autres personnes ayant subi des mauvais traitements



Nous avons pris des mesures proactives pour contacter les personnes qui ont subi des mauvais traitements ou autres comportements répréhensibles par le passé au sein de l'organisation, ou qui ont pu en avoir connaissance.

Un projet a été créé pour verser des fonds dédiés aux associations nationales ne disposant pas des ressources suffisantes pour apporter un soutien immédiat aux personnes victimes de mauvais traitements. Depuis mai 2021, 19 associations nationales ont obtenu un accord en vue de recevoir des fonds supplémentaires.

Fin 2022, 545 personnes (dont 110 enfants et jeunes actuellement à notre charge et 435 adultes) avaient reçu ou devaient recevoir un soutien dans le cadre de ce projet. Ce groupe comprend des personnes ayant subi différentes formes de mauvais traitements :

- des personnes ayant subi ou été témoins de mauvais traitements alors qu'elles étaient à notre charge
- des enfants et des jeunes ayant subi des mauvais traitements avant que nous ne les prenions en charge, et pour lesquels l'association nationale ne dispose pas des ressources suffisantes pour leur apporter une prise en charge spécialisée
- des membres du personnel ayant subi ou été témoins de mauvais traitements, ou qui doivent être en mesure de répondre aux besoins d'enfants et de jeunes victimes de mauvais traitements

L'approche visant à apporter un soutien aux victimes de mauvais traitements porte essentiellement sur la création de plans de soutien personnalisés avec des mesures réalistes les plus susceptibles d'aider la personne dans sa guérison. Chaque personne élabore son plan avec la personne en charge de son dossier. Quelques exemples de soutiens et de services proposés :

- Les personnes victimes de mauvais traitements peuvent recevoir **un soutien immédiat pour répondre à leurs besoins urgents**, comme une allocation de subsistance ou une aide pour accéder à un logement ou des soins médicaux. Si l'association n'est pas en mesure d'apporter immédiatement le soutien dont une personne a besoin, cette dernière peut recevoir une aide financière afin de prendre ses propres dispositions.
- Un **soutien psychologique** est prodigué par un praticien interne ou externe spécialisé dans la santé mentale si nécessaire et si la personne souhaite en bénéficier.
- Un travailleur social peut accompagner la personne victime de mauvais traitements dans la création d'un **plan personnalisé à plus long terme** pouvant prévoir, par exemple, une formation professionnelle pour l'aider à décrocher un poste qui l'intéresse, des études en vue de trouver un bon emploi, une petite somme d'argent pour créer une microentreprise, du coaching, de l'aide pour la maîtrise de compétences parentales ou sociales, ou de l'aide pour obtenir des pièces d'identité.



Outre les services de soutien proposés dans le cadre des plans personnalisés, les victimes de mauvais traitements peuvent également bénéficier d'une **aide juridique**. Il peut ici s'agir d'une aide pour bénéficier de services juridiques ou engager des avocats spécialisés dans les cas de maltraitance, pour que les victimes/rescapés puissent traduire l'auteur des violences devant la justice. Dans certains pays, ce projet a contribué à réserver des créneaux d'audience pour que les affaires puissent être traitées par la justice dans des délais acceptables.

Si, pour la plupart des cas de maltraitance signalés depuis mai 2021, les associations nationales et le Secrétariat général ont suivi l'approche décrite précédemment, dans plusieurs cas, l'organisation a été très lente à réagir et les victimes n'ont pas reçu toute l'aide dont elles avaient besoin. Il convient d'apporter des améliorations dans le suivi global, tel que couvert dans l'action 3, de prendre des mesures pour augmenter les ressources sur lesquels les équipes nationales en charge de la sauvegarde peuvent s'appuyer en continu, et de mieux clarifier les procédures applicables aux incidents passés pour minimiser la récurrence de ce genre de problèmes à l'avenir. En outre, il est important de continuer à renforcer les capacités d'enquête à l'échelle nationale et internationale pour que SOS Villages d'Enfants puisse enquêter et évaluer rapidement les allégations de mauvais traitements et ce, de façon qualitative.

Le rapport annuel sur la sauvegarde de l'enfant, publié dans le courant de l'année, contiendra un aperçu complet des incidents relevant de la sauvegarde de l'enfant signalés en 2022. Vous trouverez les statistiques annuelles les plus récentes dans le [Rapport annuel sur la sauvegarde de l'enfant 2021/2022](#).

ICP

106

associations nationales ont mis en œuvre le guide mondial *Listening and Responding to Individuals Experiences of Past Child Abuse*, y compris les critères minimaux à respecter pour apporter un soutien personnalisé, d'ici décembre 2024

Statut de

Dans les temps

Décembre 2022 : 83

Informations complémentaires

Nous n'avons reçu aucune donnée des associations nationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Nous avons donc exclu la région du décompte, ce qui donne un total de 106 associations nationales.



Action 2 (prioritaire) : Système de médiateur

Représenter les droits des enfants, des jeunes et des autres personnes ayant subi des mauvais traitements



Un Conseil de médiation international indépendant a été mis en place. Sa principale mission est de désigner le médiateur international, qui rendra compte au Comité directeur. Cette mesure est cruciale pour assurer l'indépendance globale du Bureau de médiation. Les cinq membres du conseil jouissent d'une grande expérience dans les domaines universitaire, des droits de l'enfant et de la médiation.

En attendant le recrutement et l'intégration du médiateur international, Judi Fairholm et Andrew Azzopardi, consultants en chef de Proteknôn, l'entreprise qui nous conseille sur les questions de protection de l'enfant, assurent l'intérim. Ils dirigeront le bureau de médiation, qui a pour mission de superviser les médiateurs nationaux et régionaux, de renforcer leurs capacités et de gérer les problèmes et les plaintes à l'échelle internationale. Le médiateur international permanent devrait être recruté d'ici mi-2023.

Les postes de deux médiateurs régionaux, pour la région Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord, et pour la région Amérique latine et Caraïbes, sont également occupés par intérim. Il a été difficile de recruter des employés permanents, du fait de la rareté de ce profil. Les entretiens finaux des candidats au poste de médiateur régional permanent pour la région Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord devraient s'achever sous peu.

Des médiateurs nationaux ont été recrutés au Bénin et en Sierra Leone, et l'association nationale d'Uruguay finalise actuellement son recrutement. Les retards s'expliquent par la difficulté à trouver des candidats adaptés, ayant une expertise dans la médiation et sachant travailler et communiquer avec des enfants.

Une boîte à outils de mise en œuvre détaillée a été élaborée à partir de la charte du médiateur international, qui sert de cadre à cette approche, pour faciliter le déploiement à l'échelle régionale et nationale.

L'avancée globale dans la mise en œuvre du système de médiation a été plus lente que prévu. C'est la première fois qu'un système de médiation pour les enfants et les jeunes est mis en œuvre dans le secteur du développement, il a donc fallu passer un temps considérable à concevoir et déployer cette approche tout en plaçant les enfants et les jeunes au centre.

Il semble que la mise en œuvre de cette approche de médiation, qui prévoit la participation des enfants et des jeunes, facilite la participation des enfants et des jeunes de manière plus générale, ce qui contribue à donner plus de pouvoir aux participants aux programmes.

ICP

Statut de l'ICP



Médiateur mondial en poste pour toute la fédération d'ici décembre 2023

Dans les temps

137

associations nationales couvertes par ce système d'ici décembre 2023

En retard

Février 2023 : 2
Prévu pour décembre 2023 : 30



Mise en œuvre du système de médiation au Bénin



SOS Villages d'Enfants Bénin a servi de pilote pour tester le système de médiation visant à offrir aux enfants et aux jeunes un interlocuteur intermédiaire en plus des mécanismes de sauvegarde existants.

Tout d'abord, les enfants et les jeunes ont été consultés pour influencer l'élaboration de la charte de médiation et la fiche de poste du médiateur national.

Après avoir reçu la formation nécessaire, les représentants des enfants et des jeunes ont participé à des entretiens et ont évalué six candidats préalablement sélectionnés. Le médiateur international par intérim, qui devait prendre la décision, a retenu le premier choix des enfants et des jeunes, Dona Houansou.

La médiatrice nationale nouvellement nommée a visité tous les sites de programmes du pays pour se présenter, présenter son nouveau poste et expliquer aux enfants et aux jeunes comment ils peuvent la contacter (en personne, pendant une visite de routine, sur un site Internet, par téléphone, par e-mail ou par l'entremise de représentants des jeunes ou de membres désignés du personnel.).

Voici comment un jeune ayant participé au projet envisage les prochaines actions de Mme Houansou : « Au cours de ses 100 premiers jours, j'espère qu'elle nous contactera et essaiera de nouer des liens forts. »

Outre son travail avec les enfants et les jeunes, la médiatrice nationale soumettra un rapport et des recommandations annuels d'amélioration au directeur national et au bureau de médiation. Son travail sera suivi et évalué par le médiateur régional selon un éventail d'outils quantitatifs et qualitatifs, comme des questionnaires et des groupes de réflexion.



Action 3 (prioritaire) : Système de gestion des incidents pour les personnes ayant subi des mauvais traitements

À mettre en œuvre de manière systématique à travers toute la fédération

Comme rapporté précédemment, le Secrétariat général développe actuellement un système en ligne de gestion des informations relatives à la sauvegarde à l'échelle de la fédération, afin de collecter et conserver de manière sécurisée des données sur les incidents relatifs à la sauvegarde et le respect des obligations en matière de sauvegarde. Pour commencer, le système inclura des données sur la sauvegarde de l'enfant, les comportements à caractère sexuel répréhensibles et les incidents relatifs à la protection des ressources. Plus tard, il enregistrera également des informations sur la sauvegarde de l'adulte et le respect global des politiques et réglementations obligatoires.

Le logiciel sera développé en 2023 et déployé à partir de 2024. Un analyste commercial et un chef de projet ont été désignés.

Le test d'un système temporaire de signalement en temps réel en Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord a permis une amélioration considérable des communications internes et du suivi des incidents. Cette fonctionnalité de gestion en temps réel du flux d'informations sera intégrée au système de gestion des informations relatives à la sauvegarde, il n'est donc pas prévu de poursuivre la mise en œuvre de cette solution temporaire.

Les associations nationales devront mettre en œuvre le système de gestion des informations relatives à la sauvegarde ou une solution équivalente élaborée localement.



Informations complémentaires

Cette plateforme de signalement en temps réel a été développée pour combler de graves lacunes au niveau de la communication et du suivi des incidents signalés relevant de la sauvegarde de l'enfant entre les différentes parties prenantes de la fédération.



B. Participation des enfants et des jeunes au façonnage des mesures de sauvegarde et soutien pour les aider à mieux comprendre leurs droits



Action 4 (prioritaire) : Autonomisation des enfants et des jeunes

Faire en sorte que les enfants et les jeunes soient impliqués dans les décisions relatives à leur prise en charge, que leurs opinions soient mieux entendues lorsqu'il s'agit de sauvegarde, et prévenir la violence et les mauvais traitements entre pairs

Le projet **Applying Safe Behaviours**, déployé sur deux ans (2021-2023) et cofinancé par l'UE est actuellement mis en œuvre en Belgique, en Espagne, en France, en Italie et en Roumanie. Il vise à munir les enfants et les jeunes d'outils et de stratégies pour se protéger contre les violences entre pairs, et à former les professionnels à prévenir ces formes de violence et y réagir de manière adéquate.

Les jeunes ont été consultés pour influencer le développement et l'exécution des supports de formation en 2021-2022. Fin 2022, quelque 500 professionnels et 450 enfants (de 11 à 15 ans) ont participé à des formations et des ateliers dans des écoles, des centres communautaires, des programmes sociaux et des programmes de SOS Villages d'Enfants.

En 2023, l'équipe en charge du projet diffusera des [supports éducatifs](#) adaptés à chaque tranche d'âge :

- pour les enfants (de 8 à 11 ans), un recueil d'histoires écrites par des enfants
- pour les jeunes (de 16 à 19 ans), deux vidéos de sensibilisation produites par des jeunes
- pour les adultes, une formation en ligne d'une heure

En 2022, nous avons collaboré avec notre consultant Proteknôn pour **évaluer la connaissance des droits de l'enfant et des procédures organisationnelles de sauvegarde** au Burkina Faso, en Éthiopie, au Sénégal et en Tanzanie. Au total, 238 enfants et jeunes (de 12 à 18 ans) et 103 membres du personnel ont répondu à l'enquête. Ensuite, des plans d'action ont été élaborés à partir des résultats. Les enfants et les jeunes ont été invités à donner leur avis sur les résultats et sur les plans d'action. En 2023, l'évaluation se poursuivra au Burundi, au Ghana, en Inde, au Laos et en République démocratique du Congo.

Le programme **Comportements protecteurs** apprend aux enfants à savoir quand leurs limites ne sont pas respectées et à demander de l'aide en cas de besoin. Certaines associations en ont fait un programme de formation continue. Par exemple, en Bulgarie, la formation est proposée régulièrement aux partenaires au sein de la communauté, en particulier les écoles.

ICP

30

associations nationales ont mis en œuvre le programme sur les comportements protecteurs d'ici décembre 2023

Statut de l'ICP

Terminé



Action 5 : Développement et participation des jeunes

Donner aux jeunes les moyens de participer aux décisions relatives à leur prise en charge et leur développement, et faire en sorte qu'ils bénéficient d'un soutien spécifique au moment de quitter la prise en charge

Depuis le lancement d'un guide international sur le développement des jeunes en 2020, les associations nationales élaborent des approches de développement de la jeunesse adaptées au contexte national. En février 2023, 25 associations avaient mis en œuvre leur approche, 22 l'avaient finalisée et s'apprêtaient à la mettre en œuvre, et 46 étaient en train d'élaborer leur approche. À ce jour, quelque 2 500 jeunes y ont participé.

Nous avons œuvré à l'amélioration de la participation des enfants et des jeunes. En 2022, des représentants des jeunes ont participé à des réunions du Conseil de direction et du Sénat international, ainsi qu'à plusieurs réunions de direction à l'échelle nationale et régionale. Des membres de la Coalition internationale des jeunes ont créé des espaces pour renforcer la participation des jeunes au sein de dix associations nationales, comme des conseils de jeunes en Jordanie et au Kenya, un comité de protection de l'enfant en Uruguay et des discussions avec la direction sur le budget et la stratégie pour les jeunes au Liberia. En outre, les enfants et les jeunes s'impliquent de plus en plus dans la conception et le suivi des programmes dont ils bénéficient.

De nouvelles orientations internationales sur les services et la transformation des programmes ont fourni des recommandations supplémentaires visant à améliorer la qualité des dispositifs de prise en charge en groupe pour les jeunes.

Une formation en ligne sur le développement des jeunes, disponible en six langues, avait certifié près de 1 000 utilisateurs fin 2022. Une autre formation sur le développement et la prise en charge des jeunes a été dispensée à 3 400 membres du personnel dans le monde.

Le projet *Leaving Care: Never Walk Alone* (Sortie de prise en charge : ne jamais finir seul), inspiré de son prédécesseur, le projet [Leaving Care](#), qui met l'accent sur la formation des professionnels de prise en charge et le renforcement des réseaux de jeunes sortis de prise en charge, est actuellement mis en œuvre par dix associations membres en Afrique australe et orientale et dans cinq associations membres en Asie.

En 2022, 47 associations nationales ont participé à l'initiative internationale pour l'emploi des jeunes [YouthCan!](#), qui a touché 14 253 jeunes. C'était également la deuxième année d'existence du Groupe consultatif sur la jeunesse YouthCan !, un groupe de dix jeunes issus de cinq pays qui prône la participation égale des jeunes dans le développement de YouthCan !



ICP

Statut de l'ICP

106

associations nationales ont mis en œuvre un concept de développement de la jeunesse adapté au contexte local d'ici décembre 2024

Dans les temps

Février 2023 : **25**

20 000

jeunes atteints par notre initiative mondiale en faveur de l'employabilité des jeunes d'ici 2024

Dans les temps

Décembre 2022 : **14 253**

106

associations nationales impliquant les enfants et les jeunes dans des activités de formation et dans la conception des mesures de sauvegarde de l'enfant d'ici décembre 2024

Dans les temps

Effectif en 2021 : **99**

Informations complémentaires

Nous n'avons reçu aucune donnée des associations nationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord à ce jour. Nous avons donc exclu la région du décompte, ce qui donne un total de 106 associations nationales.



C. Conditions de travail, rôle, bien-être, apprentissage et perfectionnement des professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes

Action 6 : Conditions de travail des professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes

Améliorer les conditions de travail des professionnels de la prise en charge de l'enfant et du jeune, et renforcer l'apprentissage et le perfectionnement

Une évaluation de la rémunération nationale achevée fin 2022 a permis d'identifier des rémunérations hautement insuffisantes, y compris pour des professionnels de prise en charge. Des fonds ont été prévus dans les budgets 2023 pour y remédier.

D'autres évaluations de la rémunération seront effectuées en 2023 pour les professionnels de prise en charge à demeure, et en 2024 pour tous les autres professionnels de prise en charge. Ces évaluations concerneront toutes les associations ayant reçu des financements internationaux d'autres associations SOS Villages d'Enfants. L'adaptation des rémunérations qui en résultera sera intégrée aux stratégies nationales.

La mise en œuvre complète du *Guide de bonnes pratiques à l'intention des parents SOS*, un processus complexe couvrant la totalité du parcours d'emploi, s'est avérée délicate pour l'instant. Nous devons améliorer nos systèmes de collecte de données et de suivi des ressources humaines dans toutes les associations.

ICP

Statut de

101

associations nationales ont adapté au contexte local et mis en œuvre le *Guide de bonnes pratiques à l'intention des parents SOS*, y compris la résolution des lacunes en termes de retraite et de rémunération, d'ici décembre 2024

Dans les temps

Février 2023 : **49**

Informations complémentaires

Nous n'avons reçu aucune donnée des associations nationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord à ce jour. Nous avons donc exclu la région du décompte. De plus, cinq associations nationales commenceront à adapter le guide contexte local en 2024 seulement, car elles sont déjà engagées dans d'autres projets. Ce qui ramène l'objectif à 101 associations nationales.



Action 7 : Recherche sur l'égalité entre les sexes

Améliorer la compréhension des croyances et attitudes liées au genre et aux droits des femmes, à la discrimination, aux différences en termes de salaire et de conditions de travail, et aux inégalités entre les sexes au niveau de la

Le champ d'application des études sur l'égalité entre les sexes a été défini et des ressources initiales ont été allouées à la mise en œuvre de la première phase.

Des actions de promotion de l'égalité entre femmes et hommes sont en cours. Au cours de l'année écoulée, elles ont porté sur les points suivants :

- Vingt-sept associations nationales ont mené des audits sur l'égalité entre les sexes et ont conçu des plans d'action, et dix-huit autres ont poursuivi la mise en œuvre du plan d'action élaboré au cours des années précédentes.
- Un groupe international d'experts de programmes sur la santé et les droits sexuels et procréatifs a été mis sur pied sous la houlette des associations du Pérou et de Suède et du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- Un processus annuel de suivi des associations nationales et du Secrétariat général, le Tableau de bord de l'égalité entre les sexes, devrait être mis en place en 2023.
- Des webinaires et des formations de renforcement des capacités ont continué d'être dispensés dans toute la fédération.
- Le Global Gender Network (réseau international pour l'égalité entre les sexes) a été réactivé pour accompagner la mise en œuvre de la *Politique d'égalité entre les sexes*.
- L'organisation a participé à la campagne internationale « Orangez le monde » contre la violence à l'égard des femmes et des filles, avec différents supports et activités de sensibilisation impliquant tous les bureaux régionaux et plus de 60 associations nationales. Par exemple, dans les deux régions africaines, les actions de sensibilisation ont touché plus de 4 350 enfants et jeunes et plus de 3 690 adultes.

ICP



Résultats et recommandations de l'étude disponibles d'ici décembre 2024

Statut de l'ICP

Dans les temps



Action 8 : Apprentissage et perfectionnement des professionnels de la prise en charge

Proposer des opportunités de formation individuelles, en face à face et en ligne

En 2022, le **cadre d'apprentissage et de développement**, préalablement testé à l'état de pilote, a été déployé dans 26 associations nationales en Afrique, formant un total de 104 facilitateurs et personnels d'appui de l'apprentissage et du développement.

Une communauté de pratiques visant à apporter un soutien et un suivi aux facilitateurs a été mise en place au bureau régional pour l'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord. Une communauté similaire est en cours de création pour l'Afrique australe et orientale.

522 responsables de prise en charge de dix associations participantes ont terminé les ateliers de formation initiale. Dans deux associations, la Tunisie et le Somaliland, le programme de formation complet de cinq semaines a déjà été suivi par un premier groupe de responsables de prise en charge.

En 2022, l'assistant virtuel **Rafiki**, un robot conversationnel, est désormais utilisé au Ghana et au Kenya, en plus des trois premiers pays pilotes. Deux autres associations nationales, au Lesotho et au Zimbabwe, se préparent également à le mettre en place. À ce jour, Rafiki est utilisé par 455 professionnels de prise en charge.

ICP

106

associations nationales offrent des opportunités d'apprentissage et de développement à tous les professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes

Statut de l'ICP

Dans les temps

Février 2023 : **84**

Informations complémentaires

Nous n'avons reçu aucune donnée des associations nationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord à ce jour. Nous avons donc exclu la région du décompte.



Formation des responsables de prise en charge en Tunisie



SOS Villages d'Enfants Tunisie utilise actuellement le nouveau cadre d'apprentissage et de développement pour former son dixième groupe d'aspirants responsables de prise en charge depuis 1999. Avant l'arrivée du nouveau cadre, ce programme de formation était composé d'un cours théorique de trois mois suivi de 21 mois de formation pratique. Pendant le cours théorique, les stagiaires avaient une attitude globalement passive.

Chacun des 13 stagiaires actuels choisit parmi les 22 compétences du nouveau portefeuille à destination des responsables de prise en charge. La formation théorique et pratique complète, qui inclut des ateliers interactifs et un stage en crèche, dure un maximum de 12 mois. Chaque

Le nouveau format interactif de l'atelier initial et les nouveaux outils d'apprentissage ont eu un impact positif sur la pratique quotidienne des stagiaires.

L'association nationale collabore avec la plateforme éducative L'éducanet pour que les responsables de prise en charge puissent accéder à volonté aux outils et aux supports de formation.



D. Les personnes, les cultures et les pratiques de ressources humaines face à la sauvegarde

Action 9 : Développement de la culture de la fédération

Établir un environnement propice à la sauvegarde grâce à des initiatives concrètes et ciblées

Des **sessions de sensibilisation** à la culture de notre organisation et aux environnements sûrs ont été lancées par plusieurs dirigeants à l'échelle internationale, régionale et nationale, ainsi qu'avec deux réseaux régionaux de ressources humaines et de développement de l'organisation. Un total de 250 dirigeants, dont des membres du Comité directeur, ont participé à au moins une session portant sur les compétences de leadership en matière de sauvegarde ou l'instauration d'une culture favorisant l'expression. Le rythme de ces sessions va s'intensifier en 2023, et un total de neuf sessions seront proposées aux dirigeants participants. En plus des groupes issus du Secrétariat général, l'initiative sera reproduite à l'échelle nationale à partir de février 2023.

Il ressort de l'enquête intitulée **Safe and Caring Environment** (Un environnement sûr et affectueux) conduite l'an dernier au sein du Secrétariat général une évaluation positive pour les dimensions du sentiment d'appartenance (sentiment de pouvoir créer des liens profonds entre les employés ainsi qu'avec l'organisation de manière générale) et de la sensibilisation (compréhension des valeurs éthiques, des standards, des politiques et des canaux de signalement). En revanche, les notes obtenues pour les indicateurs de l'équité perçue, de la prise de responsabilité, de la confiance et de la transparence sont insuffisantes. L'enquête sera reconduite, sous le même format ou avec des adaptations, selon les enseignements tirés des autres initiatives de sauvegarde, avant la clôture du Plan d'action relatif à la sauvegarde, prévue pour 2024.

L'initiative **Courageous Conversations** (Conversations courageuses) a été conduite à l'état de pilote sur la base du volontariat auprès du personnel du Bureau international. La portée de cette initiative était limitée, et la méthodologie et les résultats sont en cours d'évaluation.



ICP

Statut de l'ICP

3

initiatives ciblées pour favoriser l'évolution de la culture de notre fédération vers une approche globale de la sauvegarde conçues d'ici

En retard

L'initiative *Courageous Conversations* doit faire l'objet de discussions.

80

des répondants à l'enquête sur la sauvegarde au sein du Secrétariat général jugent l'environnement de travail globalement positif d'ici décembre 2024

En retard

80

de la direction de la fédération, y compris les membres des comités directeurs, ont suivi une formation ou une action de sensibilisation à la sauvegarde d'ici décembre 2024

Dans les temps

Informations complémentaires

Pour le troisième indicateur, le terme « direction de la fédération » inclut la direction et les comités directeurs des associations nationales et la direction des bureaux régionaux et du bureau international du Secrétariat général.



Action 10 (prioritaire) : Code de conduite/conduite guidée par les valeurs

Faire en sorte que notre code de conduite, mondial et obligatoire, soit pleinement ancré à travers la fédération pour traiter les problèmes d'intimidation, de déséquilibre des pouvoirs et d'inégalités entre les sexes

À partir de consultations élargies sur le cadre optimal du Code de conduite, nous avons opté pour une approche hybride proposant des principes ancrés dans des valeurs pour favoriser une compréhension commune des comportements attendus, mais aussi des lignes rouges à ne pas franchir en termes de comportements.

La révision du Code de conduite est presque terminée. Cette nouvelle version devrait être approuvée en avril 2023.

Nous sommes en train de concevoir un plan de déploiement, des ICP de suivi, une formation en ligne et un programme de formation des formateurs pour les personnes de référence. Les activités de sensibilisation, de formation et de suivi devraient débuter dès que la révision sera approuvée.

ICP

Statut de l'ICP



Nouveau Code de conduite mis en place d'ici janvier 2023

En retard

L'approbation a été repoussée à avril 2023.

100%

du personnel du Secrétariat général formé au nouveau Code de conduite d'ici décembre 2023

Dans les temps

3

cadres supérieurs recrutés pour diriger la révision du Code de conduite et les initiatives visant à favoriser un environnement propice à la sauvegarde d'ici septembre 2021

Terminé



Action 11 : Cadre de compétences des ressources humaines ancré dans des valeurs

Illustrer comment le personnel peut incarner les valeurs organisationnelles dans son travail quotidien, et intégrer ces

Le cadre de compétences ancrées dans des valeurs a été approuvé en juin 2022.

Un projet de boîte à outils en ligne et de stratégie de communication a été créé.

Tout au long du deuxième semestre 2022, les dirigeants, la communauté internationale des ressources humaines et d'autres membres du personnel de toutes les régions ont été invités à participer à des événements de sensibilisation pour expliquer le nouveau cadre et la façon dont celui-ci vient compléter la nouvelle version à venir du Code de conduite et d'autres procédures de RH. Trente-six experts en ressources humaines et développement de l'organisation de toutes les régions ont suivi une formation pour déployer ce cadre.

Le cadre a été lancé en janvier 2023 et a pu s'appuyer sur un espace de travail collaboratif dédié affichant les initiatives « Incarner nos valeurs » des différentes régions et proposant des outils et des supports de formation en plusieurs langues.

Un réseau d'ambassadeurs Incarner nos valeurs (qui compte actuellement plus de 50 employés du Secrétariat général et d'associations nationales) s'étoffe progressivement. Des dirigeants régionaux ont été mobilisés pour familiariser leurs équipes à ce cadre.

Le cadre de compétences ancrées dans des valeurs a été intégré aux *directives de sécurité des recrutements* (voir action 13), et contient notamment des conseils pour les profils de poste et les évaluations.

Le cadre de compétences ancrées dans des valeurs encourage l'autorégulation et la prise de responsabilité individuelle.

Le cadre sera également intégré aux procédures clés de RH comme le recrutement, l'accueil des nouveaux employés, la gestion des performances, le leadership, et l'apprentissage et le développement, pour que ces changements soient durables. Une fois le Code de conduite actualisé en vigueur, des formations seront également proposées.

ICP

Statut de l'ICP



Cadre de compétences ancré dans des valeurs finalisé d'ici fin 2021

Terminé

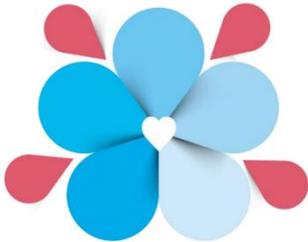


Cadre de compétences ancré dans des valeurs intégré à tous les principaux processus de RH d'ici décembre 2023

En retard



Incarner nos valeurs



En définissant les comportements attendus, Incarner nos valeurs, notre cadre de compétences ancrées dans des valeurs, est un socle pour toutes les initiatives visant à créer un environnement organisationnel sûr et réactif.

Au cours de sessions de sensibilisation, plus de 300 employés et dirigeants occupant des postes et ayant des antécédents variés ont été invités à donner leur avis sur les comportements définis dans le cadre et sur l'importance d'un état d'esprit ancré dans des valeurs au sein de l'organisation.

L'accent a été mis sur la préparation des équipes de direction et de ressources humaines, qui doivent donner le ton du changement.

Une boîte à outils d'apprentissage en autonomie a été créée. Les contenus sont découpés en petits morceaux, ce qui permet aux employés de mieux comprendre, à leur rythme, les comportements qui sont attendus de chacun et la façon dont ils doivent les mettre en œuvre au travail.

D'ici mai 2023, tous les employés et tous les dirigeants devraient avoir interagi avec initiative Incarner nos valeurs d'au moins une façon. Au cours du deuxième semestre 2023, l'accent sera mis sur une approche d'apprentissage continu des compétences et des comportements



Action 12 : Examen de toutes les politiques relatives aux ressources humaines

Faire en sorte que la sauvegarde soit correctement appliquée et considérée comme obligatoire

Nous passerons en revue les politiques existantes, comme notre *Manuel de RH*, et nos pratiques de recrutement, d'accueil, de gestion des performances et de développement professionnel.

Le chef de projet a été recruté.

Une analyse des politiques visant à documenter les lacunes et les besoins relatifs au système international de ressources humaines est en cours depuis septembre 2022. Ce processus a nécessité plus de temps que prévu, car il a fallu l'aligner avec le processus fédéral d'actualisation des politiques et la transformation de la fonction Ressources humaines et développement de l'organisation, qui visent à améliorer la gouvernance des RH et mettre davantage l'accent sur le développement de la culture de notre organisation.

Une enquête et des entretiens avec les principales parties prenantes sont en cours.

L'analyse définitive sera disponible d'ici juin 2023.

ICP

Statut de l'ICP



Révision des cadres et politiques de RH en place dans la fédération terminée par le Secrétariat général d'ici le premier trimestre 2023

En retard

La révision sera terminée d'ici juin 2023.



Action 13 : Réglementation pour un recrutement sans danger

Faire en sorte que des mesures cohérentes et obligatoires soient prises dans le domaine des processus de recrutement

Les *directives de sécurité des recrutements*, qui deviendront à terme des normes minimales obligatoires, ont été approuvées par le Conseil exécutif en décembre 2022. Elles intègrent un cadre de compétences ancrées dans des valeurs (voir action 11) et énoncent des procédures et des pratiques visant à s'assurer que chaque personne rejoignant l'organisation comprenne et identifie son objectif et ses valeurs, possède les bonnes qualifications, et ait fait l'objet d'un contrôle des antécédents.

La sécurité des recrutements est l'une des exigences minimales prévues par la réglementation pour la lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel (voir action 16). Les *directives de sécurité des recrutements* sont actuellement testées par le Secrétariat général et les associations nationales dans le cadre de la mise en œuvre pilote de la réglementation pour la lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel. De plus, d'autres associations ont été incitées à commencer la mise en œuvre des *directives de sécurité des recrutements* de leur propre initiative.

Le déploiement de ces directives s'accompagne de la formation des spécialistes des ressources humaines et du développement de l'organisation dans toutes les régions. Un groupe de 20 employés des RH est mis sur pied pour échanger des bonnes pratiques, des difficultés et des expériences.

La mise en œuvre de pratiques visant à garantir la sécurité des recrutements fera l'objet d'un suivi et les résultats serviront à définir des obligations minimales pour la prochaine *Politique relative aux personnes et à la culture* (voir action 15).

ICP



Régulation relative au recrutement prête à être appliquée par les associations nationales d'ici décembre 2024.

Statut de

Dans les
temps



Action 14 : Stratégie pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sauvegarde

Faire en sorte que les bons systèmes d'apprentissage et de développement soient en place, pour soutenir tous les individus : les professionnels de la prise en charge de l'enfant et du jeune, le personnel d'appui, les responsables hiérarchiques et les dirigeants, etc.

Un cadre d'apprentissage et de développement a été développé. Sa procédure de mise en œuvre est en cours de discussion.

En attendant, des formations complètes à la sauvegarde et des actions de sensibilisation sont en cours à l'échelle nationale, régionale et internationale. Elles portent notamment sur notamment des projets concernant la création de la culture de notre organisation (action 9), la prévention des comportements à caractère sexuel répréhensibles (action 16) et la promotion d'une conduite ancrée dans des valeurs (action 11). D'autres initiatives de renforcement des capacités sont également proposées par les bureaux régionaux. Par exemple, le bureau régional pour l'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord élabore actuellement un plan d'action pour renforcer la sauvegarde de l'enfant à l'échelle nationale ; il dispense également des formations à la sauvegarde et à la conformité aux comités directeurs et aux équipes de direction nationales.

À l'heure actuelle, au sens de cette initiative, la définition du concept de renforcement des capacités en matière de sauvegarde est assez large.

ICP

137

associations nationales ont mis en place des programmes continus de renforcement des capacités en matière de sauvegarde d'ici décembre 2024

Statut de

Dans les temps



Action 15 : Nouvelle politique internationale en matière de ressources humaines, avec standards contraignants

Créer une politique fédératrice pour garantir clarté et cohérence à travers toute la fédération

La création de cette nouvelle politique dépendra des résultats de l'évaluation des politiques et systèmes de RH qui devrait s'achever d'ici juin 2023 (voir action 12).

Pour l'instant, le projet de développement de cette nouvelle politique est au stade de la conception et les domaines à couvrir par la politique sont en cours de discussion.

ICP

Statut de l'ICP

137

associations nationales ont mis en œuvre la politique globale en matière de RH d'ici décembre 2024

Pas commencé

Comme la politique nécessite l'approbation de l'Assemblée générale, son adoption et sa mise en œuvre seront certainement repoussées à 2025



Action 16 (prioritaire) : Mise en œuvre de la réglementation relative à la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des violences sexuelles

Appliquer pleinement la réglementation adoptée par le Sénat international, en faveur de la sensibilisation et de la prévention et de la mise en œuvre des processus de signalement et de réaction

Le projet pilote de mise en œuvre de la réglementation a été exécuté de septembre 2021 à janvier 2023. Ce projet a couvert tous les bureaux du Secrétariat général et dix associations membres. Chaque association a effectué un audit de la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des violences à caractère sexuel, et a conçu un plan d'action mettant l'accent sur la prévention :

- désignation et formation de responsables de la réglementation pour la lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel et d'équipes Intégrité et sauvegarde
- début de la formation du personnel et sensibilisation des participants aux programmes
- formation sur les risques relatifs à la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des violences à caractère sexuel, et collaboration avec les partenaires
- mise en place de canaux de signalement
- mise en œuvre de pratiques de recrutement plus sûres

Alors que les pays pilotes continuent de mettre en œuvre leurs plans, ils recevront une formation à la *réglementation pour la gestion des incidents liés à un comportement répréhensible* et à la *réglementation pour les enquêtes sur les comportements répréhensibles*, deux réglementations obligatoires qui viennent d'être approuvées.

Dans le cadre du projet pilote, un guide d'utilisation et une boîte à outils associés à la réglementation pour la lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel ont été conçus pour faciliter son déploiement à partir de 2023.

Le plan de déploiement pour 2023 couvre environ 40 associations nationales. Il reprendra le même format que le pilote, mais sera mené en parallèle de la mise en œuvre de la *réglementation pour la gestion des incidents liés à un comportement répréhensible* et de la *réglementation pour les enquêtes sur les comportements répréhensibles* (voir également action 18 ci-dessous).

ICP



Réglementation relative à la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des violences sexuelles mise en œuvre dans l'ensemble de la fédération (associations nationales, bureaux régionaux et bureau international) d'ici décembre 2024

Statut de

En retard

Le déploiement est en cours. Si l'on se base sur la progression actuelle, la mise en œuvre complète devrait prendre plus de temps qu'initialement prévu.



Partenariats pour lutter contre la maltraitance



Dans le cadre de son plan de mise en œuvre de la réglementation pour la lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel, SOS Villages d'Enfants Guinée a conclu un accord avec une unité de police spéciale, l'Office de protection du genre, de l'enfant et des mœurs (OPROGEM), afin d'obtenir son aide dans la conduite des contrôles des antécédents lors des recrutements. À ce jour, cette unité a contribué à quatre contrôles des antécédents.

Pour faciliter les signalements, l'association a créé une adresse e-mail, des boîtes de signalement anonymes et un canal de signalement anonyme en ligne.

S'appuyant sur le partenariat actuel de l'association avec des comités de protection de l'enfance qui interviennent à l'échelle communautaire, régionale et nationale, des dispositions ont été prises pour faire remonter les cas de harcèlement, d'exploitation et de maltraitance aux autorités compétentes. Les coordonnées des membres du comité susceptibles d'apporter leur aide pour les signalements et les renvois aux autorités ont été communiquées aux communautés.



E. La supervision, le leadership, la gouvernance et la reddition de comptes face à la sauvegarde

Action 17 (prioritaire) : Commission spéciale indépendante

Traiter les cas passés et contemporains de manquements, dont les mauvais traitements sur enfant, la corruption et la violation des réglementations en vigueur

La Commission spéciale indépendante est active depuis octobre 2021. Son mandat est triple :

- évaluer la conformité des politiques et procédures de SOS Villages d'Enfants avec les normes internationales
- traiter et prioriser les allégations et les inquiétudes, mener les enquêtes qui s'imposent et confirmer l'occurrence ou non de comportements répréhensibles
- recommander des mesures appropriées au Sénat international de SOS Villages d'Enfants International

Mi-2022, la commission a rendu son rapport intermédiaire, qui mettait principalement l'accent sur des recommandations d'amélioration des politiques et des cadres internes. Ces recommandations ont été prises en compte dans l'évaluation actuelle des politiques de l'organisation.

La commission est en train de terminer ses travaux et s'apprête à publier son rapport final. Ses conclusions et recommandations contribueront à valider la nouvelle version du Plan d'action relatif à la sauvegarde, qui est actuellement révisé à la lumière des enseignements tirés.

ICP



Commission mise en place fin mai 2021

Statut de

Terminé

Création le 1er octobre 2021



Action 18 : Alignement de l'intégrité, de la conformité et de la sauvegarde

Faire en sorte que nos processus et procédures s'imbriquent efficacement, ce qui passe par des procédures de signalement et de réaction améliorées et intégrées

Un mécanisme aligné de signalement et de réaction pour tous les types de comportements répréhensibles a été conçu et formalisé sous la forme de deux documents obligatoires : la *réglementation pour la gestion des incidents liés à un comportement répréhensible* et la *réglementation pour les enquêtes sur les comportements répréhensibles*.

Une première version de ces documents a été terminée en septembre 2022. Le délai de rédaction a été prolongé pour permettre la conduite de consultations pluridisciplinaires. Entre autres considérations, la version définitive de ces deux réglementations intègre plusieurs recommandations de la Commission spéciale indépendante.

Ces réglementations ont été approuvées en janvier 2023.

En janvier 2023, un plan de déploiement et une approche de formation des formateurs ont été conçus en collaboration avec Proteknôn, notre consultant externe.

Les formations débuteront au deuxième trimestre 2023, une fois les kits de formation en ligne disponibles.

ICP



Procédures alignées en matière de signalement, de réaction et d'enquête mises en œuvre dans toute la fédération d'ici décembre 2023.

Statut de

Dans les temps



Action 19 : Mise à jour de la politique en matière de sauvegarde de l'enfant

Faire en sorte que les recommandations de l'analyse indépendante de la sauvegarde de l'enfant et les meilleures pratiques actuelles soient correctement prises en compte

L'équipe en charge de la sauvegarde de l'enfant du Secrétariat général, en collaboration avec le réseau international de sauvegarde de l'enfant, a créé une première version de la nouvelle *Politique de sauvegarde des enfants et des jeunes* fin 2022. Cette première version a été soumise au Conseil exécutif pour validation. Elle sera présentée au Sénat international en avril, puis à l'Assemblée générale pour approbation en juillet 2023.

Nous collectons actuellement les retours du Secrétariat général et des associations nationales. Un petit groupe de travail collabore actuellement avec un consultant externe pour évaluer les retours de la fédération et comparer la nouvelle politique aux pratiques standard du secteur.

La mise en œuvre de la nouvelle *Politique de sauvegarde des enfants et des jeunes* devrait débuter au deuxième semestre 2023 et se poursuivre en 2024.

ICP

137

associations nationales atteignent un taux de conformité d'au moins 90 % par rapport aux exigences minimales en matière de sauvegarde de l'enfant d'ici décembre 2024

Statut de l'ICP

Pas commencé

La mise en œuvre de la politique actualisée commencera après son approbation par l'Assemblée générale.



Action 20 (prioritaire) : Renforcement de la sauvegarde de l'enfant dans les environnements à haut risque

Proposer un soutien supplémentaire en termes de financement et de gestion aux 25 associations nationales présentant un profil à haut risque ou intervenant dans des environnements à haut risque



Ce projet s'est ouvert en 2021 par une phase pilote dans dix associations d'Afrique australe et orientale, d'Europe de l'Est, d'Asie centrale et du Moyen-Orient. Début 2022, le projet a été étendu à quinze associations supplémentaires en Asie, en Amérique latine et en Afrique centrale et de l'Ouest.

Ce projet inclut les activités clés suivantes :

- évaluation des risques pour la sauvegarde de l'enfant et développement de plans pour atténuer ces risques
- formation du personnel
- audits de la sauvegarde de l'enfant afin de contrôler la mise en œuvre des actions d'atténuation des risques et des obligations minimales en matière de sauvegarde de l'enfant

Les activités prévues par les plans d'atténuation des risques sont définies en fonction des besoins spécifiques de chaque association et peuvent inclure, par exemple, des formations à la parentalité positive et à la prise en charge tenant compte des traumatismes, une amélioration des procédures de signalement et de réaction du bureau national ou des campagnes de sensibilisation à différents types de maltraitance.

Parmi les pays pilotes, cinq ont terminé la mise en œuvre du projet et quatre autres sont en train de mener les audits. Le dixième pays pilote a dû suspendre le projet. Plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'Ouest ayant commencé à mettre en œuvre le projet en 2022 ont déjà terminé les audits ou s'apprêtent à les mener.

Quatre autres pays ont été identifiés pour bénéficier d'une aide dans le cadre de ce projet. Les activités liées au projet vont commencer sous peu dans ces pays.

ICP

25

associations nationales ont mis en œuvre le projet et sont auditées d'ici décembre 2024

Statut de

Dans les temps

Février 2023 : **24**

Un 25^e pays ayant entamé la mise en œuvre a dû suspendre le projet.



Action 21 : Système d'alerte précoce

Faire en sorte que les risques en matière de sauvegarde fassent l'objet d'une surveillance et de procédures d'escalade adéquates

Le nouvel outil d'évaluation des risques a été utilisé par des associations nationales pour la première fois en 2022 lors de l'enquête annuelle sur la sauvegarde de l'enfant.

Cet outil d'évaluation des risques associe des notes de risques (internes et externes) et une évaluation du respect global des exigences minimales en matière de sauvegarde de l'enfant.

Il ressort des données de 2022 que 73 % des associations avaient un profil de risque faible, 27 %, un profil de risque moyen, et une seule association avait un profil de risque élevé. Cependant, ces données doivent être abordées avec prudence : l'autoévaluation du respect d'exigences minimales est souvent très optimiste, ce qui peut fausser les notes de risques. L'outil d'évaluation des risques va être actualisé pour compenser cet effet à l'avenir.

ICP

137

associations nationales ont rempli leur première évaluation annuelle grâce à l'outil, évalué leur profil de risque et pris des mesures d'atténuation des risques internes et externes d'ici décembre 2022.

Statut de

Terminé

96 % des 137 associations ont terminé l'évaluation.



Action 22 : Ressources allouées à la sauvegarde dans les projets impliquant des bailleurs institutionnels

Veiller à ce que les ressources adéquates soient prévues dans les budgets

Pour tous les projets bénéficiant de subventions, le Secrétariat général a demandé aux associations demandant des subventions de prévoir des budgets adaptés pour la sauvegarde. L'accent est mis sur le respect des directives de gestion du cycle des projets de manière à pouvoir détecter et traiter les risques, les problèmes et les écarts.

D'autres efforts visent à créer un environnement propice à la sauvegarde, notamment :

- Une campagne de suivi de la formation à la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des violences à caractère sexuel de l'UNICEF a été lancée. Elle concerne le personnel chargé de la gestion de projet financés par subvention (25 pour le Secrétariat général et 200 au sein d'associations nationales). Plus de 100 membres du personnel ont participé à la formation de l'UNICEF sur la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des violences à caractère sexuel, et ont reçu une attestation de participation.
- Une formation à la lutte contre la corruption a été initiée et suivie par plus de 20 employés.
- Tous les partenaires impliqués dans des projets impliquant des bailleurs institutionnels gérés par le Secrétariat général et les associations nationales ont signé notre Code de conduite et sont tenus de le respecter.

Remarque : nous prévoyons d'actualiser cet ICP en fonction du nouveau Plan d'action relatif à la sauvegarde, car il ne tient actuellement pas compte de toute la portée de notre travail dans ce domaine.

ICP



Toutes les demandes de financements institutionnels comprennent une analyse des risques et un budget relatifs à la sauvegarde de l'enfant d'ici décembre 2022

Statut de l'ICP

En retard

Cet ICP doit être actualisé.



F. Investissement dans la meilleure qualité des programmes de toute la fédération

Action 23 : Investissements accrus dans plus de 70 programmes pour pallier les lacunes en termes de qualité

Grâce au suivi, faire en sorte que les investissements financiers nécessaires soient concrétisés, pour améliorer la qualité de 70 à 100 sites de programme

Des orientations valables pour toute la fédération ont été élaborées pour accompagner la modification des programmes.

Les propositions de modification des programmes proposés en 2022 portaient tout particulièrement sur les aspects suivants :

- intensification des services de prévention, y compris par un soutien des approches communautaires existantes
- diversification des services de prise en charge de remplacement, notamment la prise en charge en famille d'accueil, dans le cadre de l'éventail des options de prise en charge
- prise de mesures pour améliorer la qualité de la prise en charge des jeunes en permettant davantage d'opportunités de prise en charge individualisée et en encourageant l'intégration sociale

ICP

98

associations nationales touchant des subventions disposent d'une stratégie pour garantir la pertinence, l'efficacité et la durabilité des programmes d'ici décembre 2024

Statut de

Dans les temps

Février 2023 : 60



Action 24 : Soutien accru pour la mise en œuvre de *La promesse d'une prise en charge par SOS* par les associations nationales

par des autoévaluations régulières et une amélioration continue dans des domaines tels que les standards d'admission au sein des programmes et le soutien en matière de santé mentale fourni aux participants aux

Les associations nationales ont continué de prendre des mesures pertinentes à l'échelle locale pour améliorer la qualité des programmes conformément à *La promesse d'une prise en charge par SOS*, notre politique en matière de programmes, en particulier dans les domaines suivants :

- Accompagnement des enfants et des jeunes retournant dans leur famille lorsque c'est dans leur intérêt supérieur. Cela suppose l'accompagnement systématique de la famille des enfants et une étroite collaboration avec les gouvernements, les prestataires de services et les organisations communautaires. L'élaboration de directives nationales de prévention, visant à prévenir les prises en charge superflues ou inadéquates, se poursuit également.
- Intégration sociale de la prise en charge de type familial. La part de familles vivant dans des espaces intégrés à la communauté augmente. Fin 2022, cela concernait 12 % des familles.
- Services de santé mentale. Des formations du personnel à l'aide psychologique fondée sur des preuves ont été dispensées dans 27 associations nationales. Il ressort d'une évaluation des besoins et des ressources menée dans 55 associations par le groupe d'experts internationaux du soutien psychosocial et en matière de santé mentale que l'expertise technique et les effectifs tendent à être insuffisants pour répondre aux besoins locaux. Il convient de fournir davantage d'efforts dans ce domaine.

ICP

Statut de

91

associations nationales disposent de directives nationales de prévention approuvées par le comité directeur d'ici décembre 2024

Dans les temps

Février 2023 : 61

106

associations nationales ont mis en œuvre une série de mesures pertinentes à l'échelle locale pour améliorer l'intégration sociale d'ici décembre 2024

Dans les temps

Février 2023 : 73

106

associations nationales ont inclus des mesures spécifiques à leur plan national pour intégrer le soutien psychosocial et en matière de santé mentale dans leurs programmes d'ici décembre 2024

Dans les temps

Février 2023 : 69

Informations complémentaires

Les associations nationales intervenant dans des États qui disposent de systèmes de prévention bien définis ont été exclues du décompte. Pour ces associations nationales, la législation nationale prévaut sur les directives nationales de prévention approuvées par le comité directeur.

Les associations nationales d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ont été exclues du décompte pour l'intégration sociale et la santé mentale parce qu'elles n'ont fourni aucune donnée.



Retour dans la famille



Il est ressorti d'une évaluation de la situation des enfants et des jeunes en prise en charge de remplacement à SOS Villages d'Enfants Jimma, en Éthiopie, en 2022, que plusieurs enfants pouvaient retourner sans danger dans leur famille.

Pour accompagner ce processus, SOS Villages d'Enfants Jimma a mis sur pied une équipe de gestion des cas, composée de membres de son personnel, de représentants du gouvernement, de chefs religieux et de représentants d'organisations communautaires. En collaborant avec ses partenaires, elle a pu mobiliser un système de soutien pour les enfants et leur famille, au sein de leur communauté.

Les actions suivantes ont été fondamentales pour mettre les familles dans les meilleures conditions :

- préparation des enfants et de leur famille, et implication de ces derniers tout au long du processus
- renforcement des compétences des responsables de prise en charge et mise à disposition d'un soutien relatif aux moyens de subsistance
- suivi et soutien

Grâce à cela, huit enfants ont pu rentrer chez eux et leur famille a vu sa situation économique s'améliorer. Ce succès a permis de sensibiliser le personnel du programme, mais aussi les partenaires et la communauté, au potentiel de ce travail de réintégration. Ces efforts de réintégration, qui s'inscrivent dans des évaluations régulières de la prise en charge, font partie intégrante du travail du programme de SOS Villages d'Enfants Jimma.